

Inscriptions en ligne : expositions-aviculture.fr

Article 1 : L'exposition est régie par le règlement général des expositions, complété par le présent règlement. Tous les éleveurs de sujets de race pure sont invités à participer à l'exposition dont l'entrée sera gratuite pour eux-mêmes et leur conjoint ainsi que pour leurs enfants.

Article 2 : Les exposants feront parvenir leur déclaration d'inscription pour le **08/11/2025**. **Non accompagnée du chèque correspondant, elle ne sera pas prise en compte.** La clôture des inscriptions pourra être anticipée par rapport à la date limite dès que le nombre de cages disponible sera atteint, les inscriptions seront alors retournées avec leur règlement. **Indiquez obligatoirement la mention ADULTE ou JEUNE, sans précision, les animaux seront inscrits dans la catégorie ADULTE.**

Article 3 : Les exposants désirant vendre leurs animaux en indiqueront le prix sur leur déclaration d'inscription. A son profit, la S.A.V.M, majorera ce prix de 20% payable par l'acheteur. Les adhérents de la société sont exonérés de ces 20%. Tout exposant retirant des animaux de la vente après le jugement en effectuera le rachat à 120%. Tous les animaux devront être bagués suivant le règlement en vigueur pour être primés. La limite d'âge est fixée par le règlement de l'Entente Européenne. Les sujets inscrits seront la propriété de l'exposant **et naisseur**.

Article 4 : Calendrier de l'exposition

8 Novembre 2025 : Clôture des inscriptions (parution au catalogue)

Vendredi 5 Décembre : Réception et en logement des animaux de 14 à 21 heures ou plus tard avec l'accord du Commissaire Général.

Samedi 6 Décembre : Opérations du jury à partir de 8 Heures, 14h00 ouverture au public 15h00 ouverture du bureau des ventes.

Dimanche 7 décembre : 9h00 à 14h00 ouverture au public, 11h00 remise des prix, 14h00 délogement.

Article 5 : Tous les sujets présentés doivent être vaccinés conformément à la réglementation en vigueur. Un certificat sera demandé à l'enlogement. Tout sujet atteint de maladie, contagieuse ou non, sera mis à l'infirmerie et tout animal sur lequel des traces de fraude seraient constatées sera exclu de la salle d'exposition ainsi que tous ceux du même propriétaire.

Article 6 : Le certificat vétérinaire de vaccination et l'ordonnance délivrée par un vétérinaire accompagnée d'une attestation sur l'honneur contresignée par un témoin justifiant la vaccination des animaux contre la maladie de Newcastle devront nous parvenir en même temps que l'inscription, pour toutes les catégories hormis les lapins et cobayes. En cas de passage au niveau de risque modéré (zones contrôlées) ou élevé de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP), nous vous demandons de remplir l'attestation sur l'honneur de détention en volière.

Pour les éleveurs français les attestations de provenance seront demandées par la SAVM aux services vétérinaires.

Pour les éleveurs étrangers, il sera demandé en plus le certificat Trace.

Article 7 : Les animaux, enlogés et délogés uniquement en présence d'un commissaire, seront nourris et abreuvés dès réception. **Les numéros, des bagues ou des tatouages seront relevés à l'enlogement afin d'éviter toutes erreurs.** L'apport d'une nourriture autre, distribuée par l'exposant sera admis après le jugement.

Le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'aucun dommage, mort, vol, etc... qui pourrait survenir pendant la durée de l'exposition, pas plus que des erreurs ou omissions relevées dans le catalogue, le palmarès ou les classements. Tout sujet acheté et sorti de la salle est propriété exclusive de l'acheteur qui ne peut prétendre à aucune réclamation.

Article 8 : 1 Super Grand prix : Brigitte & Virgile Amourette

4 GRANDS PRIX D'EXPOSITION : « Pigeons », « Lapins », « Volailles », « Palmipèdes de rapport ou ornement »

Il n'y aura pas de classement par points. Chaque participant recevra une plaquette souvenir.

25 grands prix d'honneur

1 Palmipèdes d'ornement	10 Lapins à fourrure	19 Pigeons boulant
2 Oiseaux de parc	11 Lapins races naines	20 Pigeons de couleur
3 Palmipèdes de rapport	12 Cobaye	21 Pigeons Tambour
4 Volailles Grande Races françaises	13 Pigeons de forme française male	22 Pigeons de structure
5 Volailles Grande Races étrangères	14 Pigeons de forme française femelle	23 Pigeons cravatés
6 Volailles races naines	15 Pigeons de forme étrangère male	24 Pigeons de vol
7 Lapins grandes races	16 Pigeons de forme étrangère femelle	25 Tourterelles
8 Lapins races moyennes	17 Pigeons à caroncules	
9 Lapins petites races	18 Pigeons types poules	

25 prix d'élevages calculés sur 6 cages de même race et variété ayant obtenue au minimum 48 points en pigeon et volaille et 45 points en lapins (voir détail ci-dessous), **désignées à l'enlogement ou sur la feuille d'inscription dans la colonne PE.**

	97	96.5	96	95.5	95	94.5	94	93.5	93	92	91
Lapin	14	12	12	10	8	5	3	1	1	0	0
Pigeon Volaille	14		12		10		8		5	3	1

Trophée des races Régional calculé sur 4 bêtes de race régional race et variété confondu en cas d'ex-aequo un 5^{ème} sujet sera pris en compte.

Article 9 : Pour les championnats voire règlement du club concerné.

Article 10 : Les coupes du Vimeu et prix d'encouragement seront récompensé pour un minimum de 94 points pour les pigeons et volailles, et 95 points pour les lapins.

Article 11 : Dans tous les cas non prévus dans ce règlement, c'est le règlement général des expositions qui sera appliqué et le comité d'organisation a seule qualité pour apprécier les fautes et prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde des visiteurs et des animaux et le bon déroulement dès la manifestation dans la salle et se réserve la possibilité de refuser la participation et l'entrée à toute personne susceptible d'y mettre entrave.

Article 12 : Aucune publicité n'est autorisée sur les cages. Les éleveurs désirant une publicité dans le catalogue par 1/8^e de page sont priés de donner leur texte lors des encagements accompagné d'un chèque de 10€.

Article 13 : Les exposants, par le seul fait d'envoyer leur déclaration d'inscription, adhèrent à ce règlement et s'engagent à le respecter en entier.

Le commissaire général Mr Magnier Cédric 06 77 17 98 68 ou cedricaviculture@gmail.com

Le Président Mr Amourette Aymeric 0615640167 ou savm80520@hotmail.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Championnat de France : Strasser, Strasser de Moravie, Dragon

Coupe de France : Wyandotte

Championnat régional : Lapin argenté, Pigeon de couleur

Partenaire de la course aux points

Coupe du Vimeu

* Volaille : Marans, Combattant, Barbarie

* Lapins : Lièvre Belge, Géant papillon Français

* Pigeons : Cravaté Italien, Cauchois

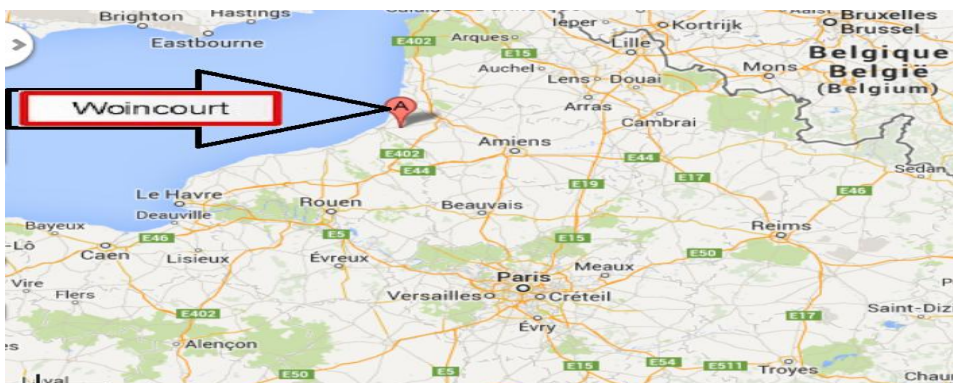
Prix spécial : Kanik

Challenge Edith Simon réservé aux adhérents de la SAVM, sur 5 animaux désigné sur une feuille à l'enlogement.

Challenge des jeunes éleveurs pour les moins de 35 ans.

*Classement sur les 5 meilleurs animaux par catégorie (1 volaille, 1 palmipède, 1 lapins, 1 cobaye, 1 pigeon, 1 tourterelle)

*Classement sur toutes catégories confondues sur les 6 meilleurs sujets.



Sortie 4 le VIMEU sur l'autoroute A28/E402, (Abbeville, Neufchâtel Rouen), prendre à gauche direction Friville Escarbotin, puis tout droit au deuxième rond-point prendre direction le Tréport puis suivre les flèches de direction expo avicole.

La maison familiale d'Yzengremer (80520) dispose de chambre avec des lits individuels allant de 2 à 6 lits pour toutes réservations veuillez prendre contact avec celle-ci.

Maison Familiale Rurale du Vimeu

Etablissement d'enseignement agricole privé

2 rue du 8 mai 1945 BP 60009 80520 YZENGREMER

Tél : 03.22.30.01.14 mfr.yzengremer@mfr.asso.fr

REPAS QUE SUR RESERVATION :

Le coupon réponse pour les réservations des repas à retourner avant le 8 Novembre 2025 à :

Mr Magnier Cédric, 48 rue principale, 80140 Fresnes-Tilloloy

Tel : 06 77 17 98 68

Email : cedricaviculture@gmail.com

Le règlement se fera par chèque à l'ordre de la SAVM ou par virement.

Iban : FR76 1870 6000 0001 7445 0010 429 BIC : AGRIFRPP887

Jours	Tarif du repas	Nombres de repas	Total
Vendredi soir	17.50 €		
Samedi soir	28.00 €		
Dimanche midi	17.50 €		
TOTAL :			

La soirée des éleveurs aura lieu le samedi 6 décembre à partir de 20h, Nous profiterons de cette soirée pour remettre les récompenses des championnats de France.